GRAND PRIX JEUNES PARIS ÎLE-DE-FRANCE 1

Samedi 23 & Dimanche 24 mars 2024

GOLF DU PRIEURÉ (78)

Domaine de Montcient, 78440 Sailly

2: 01 3476 65 65 – Mail: infos@golfduprieure.com

Règlement 2024

Clôture des engagements: 8 mars 2024.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et de Ligue. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEURS ET JOUEUSES

- Cette épreuve étant aux même dates qu'un Grand Prix Jeunes Majeur, cette épreuve est <u>exclusivement</u> ouverte :
 - o aux Benjamins et U12 garçons classés au-delà de la 200e place du Mérite Jeunes
 - o aux Benjamines et U12 filles classées au-delà de la 100° place du Mérite Jeunes

licenciés de la Ffgolf et ayant acquitté le droit de jeu fédéral de 35 euros ou d'une fédération étrangère vérifiant les conditions décrites ci-dessous.

Comme le champ du GPJ Majeur, sera connu avant la clôture des inscriptions de ce Grand Prix, seuls les joueurs et joueuses inscrites au GPJ Majeur mais qui ne rentreraient finalement pas dans le champ seront autorisés à s'inscrire pour cette épreuve au Prieuré

 Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

SÉRIES, CATÉGORIES ET LIMITES DES INDEX

Le champ maximum de joueurs et joueuses sera limité à 108.

Il n'y a aucune limite d'index pour les Grands Prix Jeunes.

		RÉPARTITION		
		Garçons :	Filles :	Wild cards maximum à rajouter :
JOUEURS	108	78	19	11
Benjamins U12		36 42	11 8	11

Les Wild Card seront attribuées par la Ligue.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs **Benjamins** seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué précédemment.

Les joueurs **U12** seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke-play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué précédemment.

2. FORMULE DE JEU

Stroke play Score Max (9 coups par trou)/ 36 trous / 18 trous par jour / classement brut sur l'addition des 2 tours



MARQUES DE DÉPARTS

Voir § 3.6.4 : Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du Vade-Mecum fédéral.

ORGANISATION DES DÉPARTS

Les départs du 1er tour se feront par catégorie. Dans chaque catégorie, les départs se feront par ordre croissant des index.

Pour le second tour, les départs se feront également par catégorie et les tranches horaires seront identiques. Dans chaque tranche horaire, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour.

Les heures de départs seront établies par la Ligue et seront disponibles sur le site de la Ligue 48H avant le début de l'épreuve : www.lgpidf.com

Les heures de départ officielles et définitives seront affichées sur le tableau officiel la veille du 1er tour vers 14 h 00.

RECONNAISSANCE DU PARCOURS

La reconnaissance officielle et gratuite du parcours est le vendredi 22 mars 2024.

3. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur le site de la ligue Paris Île-de-France: www.lgpfidf.com au plus tard le vendredi 8 mars 2024.

Le règlement du montant des droits d'inscriptions de 50 € se fera en ligne sur le site de ligue Paris Île-de-France par carte bleue et ceci validera l'inscription. En cas de forfait après la publication des départs (48h avant l'épreuve), les droits d'inscription restent acquis à la Ligue.

La liste de joueurs préinscrits sera publiée régulièrement. La liste définitive sera en ligne 5 jours après la date limite des inscriptions sur le site de la Ligue soit le mercredi 13 mars 2024.

4. CLASSEMENT & PRIX

Le premier joueur en brut par catégorie sera primé, garçons et filles séparément.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

5. CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé. L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'appareil de mesure de distance n'est pas autorisée.
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- Il est interdit aux joueurs de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entrainement et du parking. Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.
- Accompagnateurs: Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'està-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
- Voiturettes: Les voiturettes et autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et accompagnateurs.

En cas d'infraction au code de comportement par un spectateur, accompagnateur, parents, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

6. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé au minimum de :

- o 1 représentant du Club, 1 représentant de la Ligue ou du Comité Départemental du lieu de l'épreuve
- o 1 arbitre de l'épreuve

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.